



Établissement public
chargé de la conservation et de la restauration
de la cathédrale Notre-Dame de Paris

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
COMMUN AUX LOTS 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31**

Marché public de travaux

**OPERATION DE RESTAURATION PHASE 3 - SOUS-OPERATION 01 (S01) : RESTAURATION
EXTERIEURE DU CHEVET – CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS**

Appel d'offres ouvert passé en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 1° du code de la commande publique (**lots n°3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 31**)

ET

Procédure adaptée, passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du code de la commande publique (**lots n°11A, 11B, 11C**)

Date et heure limites de remise des plis :

- **Lots 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31 : vendredi 18 avril 2025 à 14h00**
 - **Lot 4 A : vendredi 25 avril 2025 à 14h00**
 - **Lots 3, 4B : lundi 12 mai 2025 à 14h00**

SOMMAIRE

| | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | POUVOIR ADJUDICATEUR | 4 |
| 1.1 | Nom et adresse du pouvoir adjudicateur..... | 4 |
| 1.2 | Type de pouvoir adjudicateur | 4 |
| 2 | CARACTERISTIQUES DES MARCHES PUBLICS | 4 |
| 2.1 | Contexte | 4 |
| 2.2 | Programme des travaux | 5 |
| 2.3 | Consistance des marchés issus de l'opération | 5 |
| 2.4 | Lieux d'exécution et contrainte liée au plomb..... | 5 |
| 2.5 | Clause d'insertion par l'activité économique..... | 5 |
| 2.6 | Travaux similaires | 6 |
| 3 | PROCEDURE..... | 7 |
| 3.1 | Allotissement..... | 7 |
| 3.2 | Procédures de passation | 8 |
| 3.3 | Négociations pour les lots passés sous la forme d'une procédure adaptée..... | 8 |
| 3.4 | Forme et montant | 8 |
| 3.5 | Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires..... | 9 |
| 3.6 | Décomposition en tranches | 9 |
| 3.7 | Variantes..... | 9 |
| 3.8 | Nomenclature CPV | 10 |
| 3.9 | Groupements d'opérateurs économiques | 10 |
| 3.10 | Délai de validité des offres | 10 |
| 3.11 | Langue et devise..... | 11 |
| 3.12 | Visite obligatoire | 11 |
| 4 | PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES | 12 |
| 5 | DUREE - DELAI D'EXECUTION | 12 |
| 5.1 | Durée du marché..... | 12 |
| 5.2 | Délais d'exécution | 12 |
| 6 | DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES | 12 |
| 6.1 | Modalités de retrait et d'identification sur le profil acheteur | 12 |
| 6.2 | Contenu du dossier de consultation des entreprises de l'ensemble des lots..... | 13 |
| 6.3 | Modifications du DCE | 14 |
| 6.3.1 | A l'initiative du candidat | 14 |
| 6.3.2 | A l'initiative du pouvoir adjudicateur | 15 |
| 6.4 | Questions des candidats..... | 15 |

| | | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 7 | DOSSIER DE REPONSE | 16 |
| 7.1 | Présentation et contenu de la candidature | 16 |
| 7.2 | Présentation et contenu de l'offre..... | 21 |
| 8 | MODALITES DE TRANSMISSION DU PLI | 22 |
| 8.1 | Pli électronique..... | 22 |
| 8.2 | Modalités de remise des échantillons..... | 23 |
| 8.3 | Copie de sauvegarde | 23 |
| 9 | EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES | 24 |
| 9.1 | Examen des candidatures..... | 24 |
| 9.2 | Jugement des offres | 24 |
| 10 | PRIMES | 31 |
| 11 | ATTRIBUTION PROVISoire..... | 31 |
| 12 | DONNEES A CARACTERE PERSONNEL | 32 |
| 13 | DIFFERENDS ET LITIGES | 32 |
| 13.1 | Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours..... | 32 |
| 13.2 | Organe chargé des procédures de médiation | 33 |
| 13.3 | Introduction des recours | 33 |

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur responsable de l'organisation de la procédure est :
Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de
Paris
Quai de l'Archevêché
75004 Paris

1.2 Type de pouvoir adjudicateur

L'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris est un Établissement public national administratif, sous la tutelle du ministère de la Culture, créé par la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019 et régi par le décret n°2019-1250 du 28 novembre 2019.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son président ou son représentant.

Les différents intervenants dans le cadre de l'opération sont présentés dans le cahier des clauses administratives particulières.

2 CARACTERISTIQUES DES MARCHES PUBLICS

2.1 Contexte

Le 15 avril 2019, un violent incendie embrasait la cathédrale Notre-Dame de Paris entraînant la disparition, dans les flammes, de la toiture du grand comble et de la flèche, l'effondrement partiel de plusieurs voûtes hautes et le déplaquage de nombreux parements en pierre de taille situés à proximité directe du foyer, du fait des températures extrêmement élevées. Dès le lendemain et pendant les mois qui suivirent le sinistre, l'édifice est sécurisé et une grande opération de reconstruction, destinée à réparer les désordres causés par l'incendie, a été lancée ayant permis la réouverture au public et au Culte le 7 décembre 2024.

Le chantier de cette vaste opération se poursuit en 2025 pour achever la couverture des espaces ajourés de la flèche et les travaux du massif occidental permettant la réouverture des tours au public

La restauration de la cathédrale ne sera pas pour autant achevée à l'issue de ces travaux puisque les parties non touchées par l'incendie n'auront pas été traitées. En effet, avant le 15 avril 2019, plusieurs rapports rédigés par Philippe VILLENEUVE, ACMH en charge de la cathédrale, alertaient sur l'état de dégradation très important des élévations extérieures, à commencer par le chevet.

Les fonds collectés dans le cadre de la souscription nationale n'ayant pas été intégralement utilisés pour l'exécution des travaux des deux phases précédentes, l'Établissement Public souhaite poursuivre le programme de restauration de la cathédrale en intervenant sur des parties non touchées par l'incendie mais nécessitant des travaux de restauration, lesquels constitueront la phase 3 des travaux de restauration de la cathédrale.

A ce jour, il est prévu de décomposer l'opération de restauration - phase 3 en plusieurs sous-opérations sur la base de critères fonctionnels, techniques, géographiques et/ou calendaires :

- Une sous-opération « SO_INST » comprenant :
 - o la base-vie
 - o les installations de chantier.
- Une sous-opération « SO1 » consistant en la restauration extérieure du chevet ;
- Une sous-opération « SO2 » consistant en la construction des locaux techniques définitifs ;
- Une sous-opération « SO3 » consistant en la restauration extérieure de la sacristie ;
- Une sous-opération « SO4 » consistant en la restauration extérieure du presbytère.

Le présent règlement de consultation concerne des marchés relevant de la sous-opération SO1.

2.2 Programme des travaux

Le programme est précisé à l'article 1.1 du CCAP.

2.3 Consistance des marchés issus de l'opération

Les travaux sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Communs (CCTC) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot.

2.4 Lieux d'exécution et contrainte liée au plomb

Les travaux s'exécuteront sur le site de la cathédrale Notre-Dame de Paris située 6 Parvis Notre-Dame - Place Jean-Paul II, 75004 Paris.

L'intégralité des prestations réalisées en zone chantier sont impactées par la contrainte plomb. L'ensemble des prestations et les différentes contraintes liées aux différentes typologies d'interventions sont décrits dans les CCTP propres à chaque lot, notamment dans le CCTC Plomb et les CCTP Plomb.

2.5 Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le cahier des charges de la présente consultation, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots ci-après :

| Nombre d'heures d'insertion à réaliser sur l'ensemble de la durée d'exécution du marché | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Lot 3 | 4 430 heures |
| Lot 4a | 5 830 heures |
| Lot 4b | 8 600 heures |
| Lot 5a | 200 heures |

| | |
|----------------|-------------------|
| Lot 5b | 330 heures |
| Lot 5c | 200 heures |
| Lot 6a | 350 heures |
| Lot 6b | 380 heures |
| Lot 6c | 350 heures |
| Lot 9 | 600 heures |
| Lot 11a | 200 heures |
| Lot 11b | 200 heures |
| Lot 11c | 160 heures |

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

Ensemble Paris Emploi Compétences
18 rue Goubet
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

En conséquence, **il est demandé aux candidats de renseigner impérativement l'annexe n°1 de leur acte d'engagement relative aux clauses sociales**. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée irrégulière

2.6 Travaux similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un ou des marché(s) négocié(s) sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique portant sur la réalisation de travaux ou services similaires à ceux confiés au titulaire.

3 PROCEDURE

3.1 Allotissement

La sous-opération S01 de restauration extérieure du chevet est décomposée en plusieurs lots :

| N° Lot | Numéro de marché | Désignation |
|----------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 CHVT | 2025-020 | Echafaudages |
| 4A CHVT | 2025-021 | Maçonnerie / pierres de taille - Chapelles Nord, Est et Sud, gouttereaux des tribunes et couverture des tribunes et réserves |
| 4 B CHVT | 2025-022 | Maçonnerie / pierres de taille - Arcs-boutants |
| 5 A CHVT | 2025-023 | Sculpture neuve - Partie Sud du chevet |
| 5B CHVT | 2025-024 | Sculpture neuve - Partie Est du chevet |
| 5C CHVT | 2025-025 | Sculpture neuve - Partie Nord du chevet |
| 6A CHVT | 2025-026 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Sud du chevet |
| 6B CHVT | 2025-027 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Est du chevet |
| 6C CHVT | 2025-028 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Nord du chevet |
| 9 CHVT | 2025-029 | Couverture en plomb |
| 10 CHVT | 2025-030 | Paratonnerre |
| 11A CHVT | 2025-031 | Vitreaux / serrurerie - Tribune du chœur Sud |
| 11B CHVT | 2025-032 | Vitreaux / serrurerie - Tribune du chœur Est |
| 11C CHVT | 2025-033 | Vitreaux / serrurerie - Tribune du chœur Nord |
| 18 CHVT | 2025-034 | Contrôles laboratoires (dessalement des maçonneries) |
| 31 CHVT | 2025-035 | Traitement de l'amiante |

Le présent règlement de consultation concerne 14 des 16 lots listés ci-dessus. Les marchés 2025-030 (lot 10 CHVT) « paratonnerre » et 2025-034 « Contrôles laboratoires (dessalement des maçonneries) » feront l'objet d'une procédure spécifique.

Les candidats qui le souhaitent ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots, objet du présent règlement de consultation.

Le cas échéant, les soumissionnaires établiront une offre technique et financière distincte par lot (une enveloppe par lot). Les soumissionnaires ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus, conformément à l'article L. 2151-1 du code de la commande publique. La remise d'une offre optimisée financièrement en cas de réponse à deux lots et plus, n'est donc pas autorisée.

Pour les lots 5A, 5B et 5C : un même candidat ne peut être attributaire que de deux lots maximums. Lorsque la mise en œuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même soumissionnaire les 3 lots 5, ce soumissionnaire se verra attribuer les 2 lots dont les montants sont les plus élevés (DPGF+DQE). Le soumissionnaire arrivé 2nd au classement des offres pour le 3^{ème} lot, se verra déclarer attributaire de celui-ci.

Pour les lots 6A, 6B et 6C : un même candidat ne peut être attributaire que de deux lots maximums. Lorsque la mise en œuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même soumissionnaire les 3 lots 6, ce soumissionnaire se verra attribuer les 2 lots dont les montants sont les plus élevés (DPGF+DQE). Le soumissionnaire arrivé 2nd au classement des offres pour le 3^{ème} lot, se verra déclarer attributaire de celui-ci.

Pour les lots 11A, 11B et 11C : un même candidat ne peut être attributaire que de deux lots maximums. Lorsque la mise en œuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même soumissionnaire les 3 lots 11, ce soumissionnaire se verra attribuer les lots 11 A et 11 C. Le soumissionnaire arrivé 2nd au classement des offres pour le lot 11 B, se verra déclarer attributaire de celui-ci.

3.2 Procédures de passation

La présente consultation est passée sous la forme :

- de l'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles R. 2124-2 1, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique pour les lots **n°3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 31**.
- d'une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du code de la commande publique pour les lots **n°11A, 11B, 11C**.

3.3 Négociations pour les lots passés sous la forme d'une procédure adaptée

Pour les lots passés selon une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les trois (3) soumissionnaires les mieux-disants. Il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

3.4 Forme et montant

Les lots **n°11A, 11B, 11C, 31** sont des marchés ordinaires conclus à prix global et forfaitaire.

Les lots **n°3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9** sont des marchés composites. Ils comprennent une partie ordinaire conclue à prix global et forfaitaire et une partie passée sous la forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande.

Pour ces lots, la partie du marché relevant de l'accord cadre est conclue avec les montants minimums maximums suivants :

| N° Lot | Numéro de marché | Désignation | Engagement minimum sur la durée du marché | Engagement maximum sur la durée du marché |
|---------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 3 CHVT | 2025-020 | Echafaudages | 0€ HT | 5 000 000€ HT |
| 4A CHVT | 2025-021 | Maçonnerie / pierres de taille - Chapelles Nord, Est et Sud, gouttereaux des tribunes et couverture des tribunes et réserves | 0€ HT | 6 000 000€ HT |
| 4 B CHVT | 2025-022 | Maçonnerie / pierres de taille - Arcs-boutants | 0€ HT | 10 000 000€ HT |

| | | | | |
|----------|----------|--------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| 5 A CHVT | 2025-023 | Sculpture neuve - Partie Sud du chevet | 250 000 € HT | 1 000 000€ HT |
| 5B CHVT | 2025-024 | Sculpture neuve - Partie Est du chevet | 400 000 € HT | 1 500 000€ HT |
| 5C CHVT | 2025-025 | Sculpture neuve - Partie Nord du chevet | 250 000 € HT | 1 000 000€ HT |
| 6A CHVT | 2025-026 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Sud du chevet | 0€ HT | 200 000€ HT |
| 6B CHVT | 2025-027 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Est du chevet | 0€ HT | 200 000€ HT |
| 6C CHVT | 2025-028 | Restauration de sculptures en pierre - Partie Nord du chevet | 0€ HT | 150 000€ HT |
| 9 CHVT | 2025-029 | Couverture en plomb | 0€ HT | 150 000€ HT |

3.5 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires sont les suivantes :

- PSE lot 4b : Dépose des cintres en bois et dépose en démolition du plancher de travaux sur couverture haute du chevet
- PSE lot 9 : Valorisation de tables de plomb anciennes déposées

Elles sont détaillées dans les pièces du marché.

Les PSE éventuellement retenues seront précisées au Titulaire au moment de la notification du marché.

Elles doivent impérativement être chiffrées sous peine de rejet des offres.

3.6 Décomposition en tranches

Les lots 3, 11 C et 31 contiennent une tranche ferme et une tranche optionnelle ayant pour objet la repose de panneaux de vitrail dans la Nef.

Les soumissionnaires devront impérativement proposer une offre pour la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article R.2113-6 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'affermir ou de renoncer à l'affermissement d'une tranche optionnelle.

3.7 Variantes

Les variantes sont interdites.

3.8 Nomenclature CPV

| Code | Désignation | Nomenclature CPV |
|-----------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03 CHVT | Echafaudages et Lifts | 44212310-5 Echafaudages 45262100-2 Travaux d'installation d'échafaudages |
| 04 A CHVT | Maçonnerie/Pierre de taille | 45262510-9 Maçonnerie de pierres 45262511-6 Taille de pierres |
| 04 B CHVT | Maçonnerie / pierres de taille | 45223220-4 Travaux de gros œuvre |
| 05 A CHVT | Sculpture neuve | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 05 B CHVT | Sculpture neuve | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 05 C CHVT | Sculpture neuve | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 06 A CHVT | Restauration de sculptures en pierre | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 06 B CHVT | Restauration de sculptures en pierre | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 06 C CHVT | Restauration de sculptures en pierre | 45262511-6 – Tailles de pierres |
| 09 CHVT | Couverture en plomb | 45261210 - Couverture |
| 11 A CHVT | Vitreaux /Serrurerie | 45441000 – Travaux de vitrerie 44316510 – Ferronnerie |
| 11B CHVT | Vitreaux /Serrurerie | 45441000 – Travaux de vitrerie 44316510 – Ferronnerie |
| 11 C CHVT | Vitreaux /Serrurerie | 45441000 – Travaux de vitrerie 44316510 – Ferronnerie |
| 18 CHVT | Contrôles laboratoires | 71600000-4- Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil |
| 31 CHVT | Traitement de l'amiante | 45111000- Travaux de démolition de bâtiments 45262660 - Travaux de désamiantage |

3.9 Groupements d'opérateurs économiques

Le marché pourra être attribué à un opérateur économique unique ou à un groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement retenu pourra être conjoint à condition que les prestations à exécuter soient détaillées et précisées dans le contrat qui lie ses membres et que le mandataire du groupement soit solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Cette exigence est justifiée au regard de la nature des prestations.

Dans l'hypothèse où elle présente sa candidature en groupement, une entreprise ne peut se présenter que dans un seul groupement.

3.10 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres, (négociées le cas échéant).

3.11 Langue et devise

La langue utilisée pour la consultation et les documents remis par le candidat est le français et la devise libellée en euros.

3.12 Visite obligatoire

Pour remettre une offre, les candidats **devront** effectuer une visite préalable du site d'exécution des prestations.

La **visite obligatoire**, sera organisée à l'adresse suivante :

Chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris
Rue du Cloître
75004 Paris

Les dates de visites sont les suivantes :

| N° DU LOT | DESIGNATION DU LOT | DATES ET HEURES DE VISITES |
|-----------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 03 CHVT | Echafaudages et Lifts | 26/03/2025,02/04/2025, 04/04/2025, 09/04/2025 à 9h30 |
| 04 A CHVT | Maçonnerie/Pierre de taille | |
| 04 B CHVT | Maçonnerie /Pierres de taille | |
| 05 A CHVT | Sculpture neuve | |
| 05 B CHVT | Sculpture neuve | |
| 05 C CHVT | Sculpture neuve | |
| 06 A CHVT | Restauration de sculptures en pierre | |
| 06 B CHVT | Restauration de sculptures en pierre | |
| 06 C CHVT | Restauration de sculptures en pierre | |
| 09 CHVT | Couverture en plomb | |
| 11 A CHVT | Vitraux /Serrurerie | |
| 11B CHVT | Vitraux /Serrurerie | |
| 11 C CHVT | Vitraux /Serrurerie | |
| 31 CHVT | Traitement de l'amiante | |

Pour des raisons d'organisation et/ou de contraintes du site, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'organiser de nouveaux créneaux de visite de sa propre initiative ou sur demande des entreprises. De même, le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier les demandes de visite en fonction des contraintes de chantier.

Tous les candidats souhaitant se présenter à l'une de ces visites sont invités à se faire connaître au plus tard 72 heures avant la date de la visite exclusivement auprès de :

Courriel : alexandre.pernin@rndp.fr et clemence.dasse@rndp.fr

Les candidats seront alors informés des modalités de visite du site et des bâtiments.

La visite est limitée à 2 personnes par candidat (sauf pour les lots 3 et 04 B CHVT où 5 personnes seront acceptées). Ce dernier doit indiquer lors de sa demande de participation à la visite, l'identité de la ou les personnes présentes.

Une attestation de visite sera remise par le maître d'ouvrage à l'issue de la visite.

A défaut de réalisation de la visite obligatoire, l'offre sera déclarée irrégulière.

4 PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Il est rappelé aux candidats, que conformément à l'article L. 2141-9 du code de commande publique le pouvoir adjudicateur peut exclure de la procédure de passation d'un marché les personnes à l'égard desquelles il dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'entente a pour objet ou peut avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à :

- Limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- Faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ;
- Limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ;
- Répartir les marchés publics ou les sources d'approvisionnement.

En cas de doute le pouvoir adjudicateur signalera la situation aux services compétents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pourra également porter plainte auprès de l'Autorité de la concurrence.

5 DUREE - DELAI D'EXECUTION

5.1 Durée du marché

La durée de chaque marché est indiquée à l'article 5.1 « Durée » du cahier des clauses administratives particulières.

5.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution de chaque marché sont mentionnés à l'article 5.2 « Délais d'exécution » du cahier des clauses administratives particulières.

6 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

6.1 Modalités de retrait et d'identification sur le profil acheteur

Le dossier de consultation pourra être téléchargé gratuitement sur le site de la PLACE - Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>). Le pouvoir adjudicateur recommande aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier au préalable par une inscription gratuite, de façon à pouvoir être informés automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation. Le téléchargement anonyme du dossier de consultation est possible mais dans ce cas le pouvoir adjudicateur sera dans l'impossibilité de prévenir le candidat d'un changement dans le dossier de consultation.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la Plateforme des achats de l'Etat ne soient pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ». Si le candidat rencontre des difficultés pour télécharger les pièces du dossier, il peut contacter l'assistance de la PLACE Plateforme des Achats de l'Etat.

6.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises de l'ensemble des lots

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les éléments suivants :

- Le présent **Règlement de la Consultation (RC)** commun aux lots 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31 et ses annexes :
 - Annexe 1 : DC1 ;
 - Annexe 2 : DC2 ;
 - Annexe 3 : L'attestation de non-emploi de travailleurs étrangers ;
 - Annexe 4 : L'attestation d'emploi de travailleurs étrangers ;
 - Annexe 5 : Cadre de mémoire technique ;

- **L'Acte d'Engagement (AE)** de chaque lot et ses annexes :
 - Annexe 1 : relative aux clauses sociales sauf pour le lot 31 ;
 - Annexe 2 :
 - Le **bordereau des prix unitaires /détail quantitatif estimatif** pour les lots 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9 – et valant devis quantitatif estimatif,
 - La **Décomposition du prix global et forfaitaire** pour les lots 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31.

- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** commun aux lots 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31 et ses annexes :
 - Annexe 1 : Plan d'Installation de Chantier (PIC) ;
 - Annexe 2 : Notice d'Organisation de Chantier (NOC) ;
 - Annexe 3a : Plan général de coordination (PGC.) ;
 - Annexe 3b : Plan général de coordination (PGC) – tableau de répartition ;
 - Annexe 4 : Calendrier prévisionnel de l'opération ;
 - Annexe 5 : Charte chantier vert ;
 - Annexe 6 : Diagnostic plomb ;
 - Annexe 7 : Diagnostic amiante ;
 - Annexe 8 : Ediflex ;

- **Le rapport de présentation de l'opération et**
 - Ses annexes générales :
 - ANNEXE 1 : Plan d'installation de chantier (PIC)
 - ANNEXE 2 : Note d'organisation de chantier (NOC)
 - ANNEXE 3 : Plan de déploiement des coffrets électriques
 - ANNEXE 4 : Plan de déploiement des branchements en eau
 - ANNEXE 5 : Diagnostic plomb
 - ANNEXE 6 : Diagnostic amiante

- ANNEXE 7 : Plan général de coordination (PGC)
- **ses annexes particulières ;**
 - ANNEXE 1 : Restauration des arcs-boutants du chœur (PRO) et cahier des charges échafaudages, Rapport structure des bureaux d'étude COMES STUDIO ASSOCIATO et BESTREMA, janvier 2025
 - ANNEXE 2 : TABLIER : Etudes d'exécution du tablier- LEBRAS FRERES, mai 2020
 - ANNEXE 3 : TABLIER et CINTRES : Vérification des structures provisoires
 - ANNEXE 4 : Lot 10_Paratonnerre : Rapport Etude technique foudre, ARF NA20200922-01 établi par FRANKLIN FRANCE CENTRE-EST complété par l'étude technique pour les travaux ETF NA20201002-01, 8 octobre 2020.
 - ANNEXE 5 : Lot 10_Paratonnerre : Rapport de Vérification complète concernant le Système de Protection Foudre de la Cathédrale Notre Dame de Paris à Paris (75) par FRANCE PARATONNERRE n°RC240203 indice 2, 7 février 2024
 - ANNEXE 5 : Ph. VILLENEUVE, R. FROMONT, ACMH, Synthèse des sculptures monumentales déposées après incendie – Fleurons chevet, septembre 2024
 - ANNEXE 6 : NOTE SCIENTIFIQUE « Consolidation - dessalement » Société SOCRA, mars 2021
- **Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC)** et son additif plomb et amiante ;
- Les **Cahiers des Clauses Techniques Particuliers (CCTP)** et additifs risque amiante et/ou plomb ;
 - CCTP LOT3 INT – Echafaudages;
 - CCTP LOT4 A et B– Maçonnerie / pierres de taille ;
 - CCTP LOT 5 A, B et C- Sculptures neuves ;
 - CCTP LOT 6 A, B et C- Restauration de sculptures ;
 - CCTP lot 9 : Couverture en plomb ;
 - CCTP lot 10 : Paratonnerre ;
 - CCTP LOT 11- Vitraux Serrurerie ;
 - CCTP LOT 18 Contrôles ;
 - CCTP LOT 31 Amiante.
- Les **plans d'ensemble** ;
- Les **pièces graphiques et photographiques du maître d'œuvre** comprenant les documents suivants :
 - CAHIER 1 : Planches graphiques générales
 - CAHIER 2 : Les maçonneries, décors sculptés et vitraux
 - CAHIER 3 : Les couvertures du chœur et paratonnerre
 - CAHIER 4 : Détails

6.3 Modifications du DCE

6.3.1 A l'initiative du candidat

Le candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du dossier de consultation des entreprises. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces ce dernier devra alerter le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur.

6.3.2 A l'initiative du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra dès lors prendre en compte les pièces modifiées pour élaborer sa candidature et/ou son offre. Le délai est décompté à partir du jour de la modification des documents de la consultation sur la plateforme PLACE et le dernier jour correspondant à la date limite de remise des plis (cf 1ère page) n'est pas pris en compte.

6.4 Questions des candidats

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de l'offre, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (profil acheteur PLACE), en utilisant le registre des questions, **au plus tard à la date indiquée ci-après.**

Une réponse sera alors adressée, via le profil acheteur, à tous les opérateurs ayant retiré le dossier de consultation, **au plus tard à la date indiquée ci-après.**

| N° Lot | Numéro de marché | Désignation | Date limite pour les candidats pour déposer une question | Date limite de réponse par le pouvoir adjudicateur |
|----------|------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 3 CHVT | 2025-020 | Echafaudages | 29/04/2025 | 05/05/2025 |
| 4A CHVT | 2025-021 | Maçonnerie / pierres de taille | 15/04/2025 | 18/04/2025 |
| 4 B CHVT | 2025-022 | Maçonnerie / pierres de taille arcs-boutants | 29/04/2025 | 05/05/2025 |
| 5 A CHVT | 2025-023 | Sculpture neuve partie sud du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 5B CHVT | 2025-024 | Sculpture neuve partie est du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 5C CHVT | 2025-025 | Sculpture neuve partie nord du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 6A CHVT | 2025-026 | Restauration de sculptures en pierre partie sud du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 6B CHVT | 2025-027 | Restauration de sculptures en pierre partie est du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 6C CHVT | 2025-028 | Restauration de sculptures en pierre partie nord du chevet | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 9 CHVT | 2025-029 | Couverture en plomb | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 11A CHVT | 2025-031 | Vitreaux / serrurerie tribune du chœur sud | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 11B CHVT | 2025-032 | Vitreaux / serrurerie tribune du chœur est | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 11C CHVT | 2025-033 | Vitreaux / serrurerie tribune du chœur nord | 10/04/2025 | 11/04/2025 |
| 31 CHVT | 2025-035 | Traitement de l'amiante | 10/04/2025 | 11/04/2025 |

Aucune réponse ne sera adressée en dehors de cette voie de communication.

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur le profil acheteur.

7 DOSSIER DE REPONSE

En application des articles R. 2142-21 et R2151-7 et du code de la commande publique, il est interdit au candidat de présenter plusieurs candidatures et/ou offres en agissant à la fois :

1. En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. En qualité de membre de plusieurs groupements.

Pour être recevables, la candidature et l'offre remises dans le cadre de la consultation devront contenir les pièces listées ci-après.

7.1 Présentation et contenu de la candidature

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement fournit les pièces demandées, sauf les documents visés au a) et b), ci-dessous qui sont communs au groupement.

Dans le cas où le candidat présenterait des sous-traitants, ces derniers devront justifier de leurs capacités professionnelles et financières et attester qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (fournir les pièces demandées aux points n° a, b, c, ci-dessous), en plus des déclarations de sous-traitance.

- a) **Le document unique de marché européen (DUME)** - conformément à l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en utilisant le modèle fixé par le règlement 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016, le DUME peut être rempli via le profil d'acheteur ou via la page suivante :
<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

OU LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- b) **La « lettre de candidature - désignation du mandataire par ses cotraitants » dûment complétée – DC1** (annexe 1 au présent règlement de la consultation) ou document de forme libre comportant les mêmes informations dont notamment l'attestation sur l'honneur prévue aux articles R2143-3 et R2143-16 du code de la commande publique ;
- c) **La déclaration du candidat dûment complétée – DC2** (annexe 2 au présent règlement de la consultation) ou document de forme libre comportant les mêmes informations dont notamment :
 - **La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité** faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du

début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

En vertu de l'article R.2142-6 du code de la commande publique, et compte tenu de la valeur estimée du marché, le pouvoir adjudicateur a décidé de fixer un niveau minimum s'agissant de la capacité économique et financière des candidats.

Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires global annuel supérieur à :

- **Lot 3** : 7 500 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Echafaudage.
- **Lot 4A** : 7 500 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Maçonnerie / pierre de taille.
- **Lot 4B** : 11 500 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Maçonnerie / pierre de taille.
- **Lot 5A** : 500 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Sculpture neuve.
- **Lot 5B** : 700 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Sculpture neuve.
- **Lot 5C** : 500 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Sculpture neuve.
- **Lot 6A** : 700 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Restauration de sculpture en pierre.
- **Lot 6B** : 700 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Restauration de sculpture en pierre.
- **Lot 6C** : 700 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Restauration de sculpture en pierre.
- **Lot 09** : 800 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Couverture en plomb.
- **Lot 11 A** : 300 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Vitraux/serrurerie.
- **Lot 11 B** : 300 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Vitraux/serrurerie.

- **Lot 11 C** : 300 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Vitraux/serrurerie.
- **Lot 31** : 700 000 € HT sur chacun des 3 derniers exercices disponibles, en ce qui concerne le domaine d'activité faisant l'objet du marché : Traitement de l'amiante.

Dans l'hypothèse où un soumissionnaire est susceptible de se voir attribuer plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur appréciera notamment si sa capacité financière est suffisante pour être en mesure d'être attributaire de plusieurs lots.

- **Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;**
- **Une liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années,** assortie d'attestations de bonne exécution des maîtres d'ouvrages pour les travaux les plus importants (qui pourront être remplacées par une attestation sur l'honneur du candidat). Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux, ainsi que les coordonnées d'un correspondant du maître d'ouvrage auprès de qui le pouvoir adjudicateur pourra vérifier le cas échéant la nature et la qualité des références produites.

Ces références seront de préférence accompagnées de photos.

La liste devra comprendre au moins une prestation sur monument historique et une prestation similaire à l'objet du marché notamment type de prestation et montant.

Les travaux en cours d'exécution seront pris en compte.

Pour **le lot 4B**, les candidats devront fournir un dossier technique de référence qui devra permettre de donner à voir la méthodologie et le détail d'exécution (rapport écrit, photographies, dessins d'exécution, etc.) :

- détaillant de façon précise les prestations effectivement réalisées par le candidat ;
- les localisant sur des pièces graphiques et photographiques, idéalement présentant des photographies à différentes étapes de la mise-en-œuvre ;
- précisant les méthodes employées (tant pour la réalisation des prestations en tant que telles, que celles mises en place sur le chantier) par le candidat qui expliquera également les process de contrôle qualité qu'il envisage pour ce type de mise-en-œuvre.

En l'absence des références demandées ci-dessus, le candidat peut entre-autre, présenter tous les certificats de qualifications de l'entreprise ou du personnel chargé de réaliser les travaux, ainsi que des attestations de maître maîtres d'ouvrage de moins de cinq (5) ans, et des dossiers techniques sur des réalisations similaires de moins de cinq (5) ans, pouvant attester d'un degré de compétence équivalent.

- **Les certificats de qualifications professionnelles ci-après indiqués (ou équivalent) ou références spécifiques (ou équivalente)**

Les qualifications professionnelles et références requises pour chacun des lots sont retracées dans le tableau récapitulatif figurant ci-dessous. Les niveaux de qualification peuvent être prouvés par tout élément de preuve équivalent.

| N°DES LOTS | DESIGNATION DES LOTS TECHNIQUES | REFERENCES SPECIFIQUES (OU EQUIVALENT) | CERTIFICATS DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (OU EQUIVALENT) | TITRES D'ETUDES (OU EQUIVALENT) |
|------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 CHVT | Echafaudages | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires | Qualibat 1413 Echafaudages complexes (technicité supérieure) | |
| 4A et 4B CHVT | Maçonnerie/Pierre de taille | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires | Qualibat 2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques | Pour le lot 04A, l'équipe doit contenir à minima un opérateur formé pour les travaux amiantes en sous-section 04. Idem que plus haut, indiquer le lien contractuel de la/les personne(s). Indiquer le lien contractuel des personnes diplômés (co-traitants, sous-traitances (DC4 à fournir), salarié) + fourniture du CV. |
| 5A, 5B, 5C CHVT | Sculpture neuve | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires → Edifice classé avec sculpture de type XIXème et médiévale | Qualibat 6583 - Sculpture d'attributs | |
| 6A, 6B, 6C CHVT | Restauration de sculpture | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires → Edifice classé avec sculpture de type XIXème et médiévale | Dossier technique de références sur ouvrages similaires (Edifice classé avec sculpture de type XIXème et médiévale) | Les moyens humains doivent contenir au moins un restaurateur de sculpture qualifié, diplôme master 2 (niveau 7) en Conservation et Restauration de biens Culturels ou équivalent avec spécialité sculpture pierre (une copie des diplômes est attendue) |

| | | | | |
|--------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | pour la validation du niveau) ou équivalent. |
| 9 CHVT | Couverture en plomb | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires | -Qualibat 3163 Couverture plomb (technicité supérieure) -Qualibat 3194 Couverture des monuments historiques | |
| 11A, 11B, 11C CHVT | Vitreaux/serrurerie | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires (restauration de verres de couleurs teintés dans la masse y compris peinture en grisaille) | Qualibat 4493 (Ferronnerie d'Art) | SC2 Restauration de vitreaux XXème et grisailles XIXème siècles L'équipe doit contenir, pendant toute la durée du chantier, au moins un restaurateur de vitreaux qualifiés, diplôme master 2 en Conservation et Restauration des Biens Culturels, M2 CRBC de l'Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne ou équivalent (une copie des diplômes est attendue pour la validation du niveau) ou équivalent. Indiquer le lien contractuel des personnes diplômées (co-traitants, sous-traitances (DC4 à fournir), salarié) + fourniture du CV. Pour les lots 11A & 11C, l'équipe doit contenir à minima un opérateur formé pour les travaux amiantes en sous-section 03. Idem que plus haut, indiquer le lien contractuel de la/les personne(s). |
| 31 CHVT | Traitement de l'amiante | Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux similaires | Qualibat 1552 | |

- **Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.**

d) Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, le candidat produit **son numéro unique d'identification**

(Siren) ou s'il est étranger, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion

e) **La justification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.**

La personne habilitée à engager le candidat doit être soit mentionnée sur l'onglet « dirigeants » de la page <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> rattachée à l'entreprise, soit disposer d'un pouvoir émanant de cette personne.

Le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

f) Dans le cas où le candidat présenterait dès la candidature des sous-traitants, il devra produire une **déclaration de sous-traitance** signée du titulaire et de son sous-traitant (formulaire DC4 ou document de forme libre comportant les mêmes informations).

g) **Une déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.**

Les entreprises de création récente apporteront la preuve de leurs capacités techniques, professionnelles économiques et financières par tout autre moyen équivalent.

Le candidat pourra s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance...). Le cas échéant, le candidat devra apporter la preuve qu'il disposera de ces capacités pour l'exécution du marché. Cette preuve pourra être apportée par tout moyen approprié.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

7.2 Présentation et contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir les documents suivants :

- a) **L'Acte d'Engagement (AE), daté et signé – sans modification** - par le représentant habilité de l'entreprise et/ou membre du groupement dûment habilité.
- Dans un souci de simplification des démarches après attribution, il est conseillé aux soumissionnaires de signer électroniquement l'acte d'engagement dès la remise des offres, sans que cela soit à ce stade obligatoire. Il leur faudra également fournir, le cas échéant, une copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents.
 - Pour les groupements d'opérateurs économiques, l'acte d'engagement sera complété soit par l'ensemble des cotraitants soit par le seul mandataire (en fonction de l'habilitation précisée dans le formulaire DC1 ou tout autre document d'habilitation) ;
- b) **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** pour les lots **3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9, 11A, 11B, 11C, 31** dûment et intégralement complétée sous format .XLS ou .XLSX ;

NOTA : Les quantités indiquées dans la DPGF doivent être renseignées par le soumissionnaire. Les quantités, le cas échéant, remplies par la maîtrise d'œuvre, ne sont qu'indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle

- c) **Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant devis quantitatif estimatif (DQE)** pour les lots **3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9** dûment et intégralement complétée sous format .XLS ou .XLSX ;

NOTA : Les bordereaux des prix unitaires valent devis quantitatifs estimatifs (DQE), servant de base à l'analyse des offres pour la partie conclue à prix unitaires, il est entendu que les devis quantitatifs estimatifs ne sont pas contractuels.

- d) **Le mémoire technique** permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre. Ces éléments devront impérativement suivre la trame de mémoire technique figurant à l'annexe 5 du règlement de la consultation ;

- e) **L'attestation de visite obligatoire**

L'offre d'un soumissionnaire qui n'a pas effectué cette visite sera entachée d'une irrégularité substantielle et sera écartée.

Le candidat veillera à ne pas mettre de documents qui n'auraient pas été demandés et qui ne seraient pas nécessaires à l'analyse : type plaquettes publicitaire, etc.

8 MODALITES DE TRANSMISSION DU PLI

8.1 Pli électronique

Le candidat transmettra son pli avant la date limite de remise des offres indiquée sur la première page du présent document. Le candidat a la responsabilité du chargement du pli avant la date limite de remise des offres, le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu responsable d'un chargement tardif du pli sur la plateforme.

Conformément à l'article R2143-2 du code de la commande publique, les candidatures et offres hors délais sont éliminées.

Les plis électroniques doivent être déposés au sur le site suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Chaque transmission d'un pli fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les plis électroniques, notamment les plis transmis par courriel ou par télécopie, seront considérés comme ne respectant pas la forme prescrite et seront rejetés.

Comment se déroule la remise d'une candidature ou d'une offre en ligne ?

La plateforme des achats de l'Etat dispose de rubriques guides d'utilisation de la plateforme. Une assistance en ligne est également disponible.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Pour une première utilisation, il est recommandé d'effectuer une simulation de dépôt électronique en amont, proposée par la plateforme.

Le candidat devra signer les documents pour lesquels il est demandé une signature. La signature du zip d'un dossier n'a pas de valeur, seule la pièce doit être signée. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique.

La signature est effectuée via un certificat de signature électronique conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes tant pour les dépôts électroniques que les copies de sauvegarde :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc/ .docx / .rtf./ .pdf / .xls / .xlsx / .ppt / .pptx;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par le pouvoir adjudicateur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les documents transmis par les candidats devront être nommés « nom_fichier.extension » où :

- « nom_fichier » correspond au libellé du document – exemple : mémoire technique, acte_d_engagement etc....Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent
- « .extension » correspond au format utilisé – exemple : .pdf, .doc, etc.

8.2 Modalités de remise des échantillons

Sans objet.

8.3 Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique le candidat peut transmettre, parallèlement à son offre dématérialisée, une copie de sauvegarde de son pli (sur support physique (de préférence clé USB) ou sur support papier).

Lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que cette dernière lui soit parvenue dans les délais de dépôt des offres.

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peuvent faire l'objet d'une réparation.

Un document électronique relatif à une offre qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé.

Cette copie de sauvegarde est à remettre à l'adresse suivante (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) :

Etablissement Public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de
Paris
Quai de l'Archevêché
75 004 PARIS

Le pli scellé contenant la copie de sauvegarde portera la mention visible :

« **Sous-opération** Chevet/ lot n°X et intitulé du lot/ Copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde ne sera ouverte et ne remplacera le pli principal que dans l'un des cas mentionnés ci-après :

La candidature ou l'offre transmise par dématérialisée est infectée par un programme informatique malveillant ;

La candidature ou l'offre transmise par voie dématérialisée est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencée avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

9 EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

9.1 Examen des candidatures

L'appréciation des candidatures porte sur la vérification de la capacité à soumissionner des candidats.

Ne seront pas admises les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes au regard des capacités nécessaires pour la réalisation des prestations demandées.

Niveaux minima de capacité : Pour les lots concernés, les candidats devront impérativement justifier des capacités minimales demandées à l'article 7.1 du présent règlement de la consultation (ou équivalents).

Les offres pourront être examinées avant les candidatures. Le cas échéant, seule la candidature de l'attributaire pressenti sera examinée.

9.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues notamment aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Le marché sera attribué au soumissionnaire proposant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

⇒ **LOT 3 CHVT - ECHAFAUDAGES**

| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, manutention à pied d'œuvre, les engins de transport. | 15 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation et de la méthodologie des études d'exécution et organisation préparatoire vis-à-vis de la réalisation des prestations en stricte corrélation avec le phasage élaboré pour des raisons | 25 % |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| calendaires et structurelles, participation à la cellule de synthèse structurelle, la prise en compte de contraintes structurelles. | |
| Sous-critère 4 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée du matériel, d'entretien et nettoyage/décontamination ainsi que de stockage et de repli, etc. | 35 % |
| Sous-critère 5 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOT 4A CHVT - Maçonnerie/Pierre de taille**

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, les engins de transport, de levage et manutention, etc.). | 15 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation et de la méthodologie des études d'exécution et organisation préparatoire vis-à-vis de la réalisation des prestations en stricte corrélation avec le phasage élaboré pour des raisons calendaires et structurelles, le suivie de la cellule de synthèse structurelle, la prise en compte de contraintes structurelles, les étaitements. | 30 % |
| Sous-critère 4 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée et du repli du matériel, etc. | 40 % |
| Sous-critère 5 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOT 4B CHVT - Maçonnerie/Pierre de taille**

| Critère n°1 : Valeur technique | 60 points |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 15 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, les engins de transport, de levage et manutention, etc.). | 10 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation et de la méthodologie des études d'exécution et organisation préparatoire vis-à-vis de la réalisation des prestations en stricte corrélation avec le phasage élaboré pour des raisons calendaires et structurelles, la prise en compte de contraintes structurelles. | 38 % |
| Sous-critère 4 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée et du repli du matériel etc. | 32 % |
| Sous-critère 5 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 30 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOTS 5 CHVT - Sculpture neuve**

| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, le matériel annexe, selon localisation, les engins de transport et manutention, etc. | 15 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités | 60 % |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| d'amenée du matériel, la description de la méthodologie pour chaque étape des ouvrages compris le process de restitution des ouvrages disparus et les étapes en loge, les approvisionnements sur site et à pied d'œuvre, protocoles d'entretien et nettoyage ainsi que de stockage et de repli, coordination avec les tâches des lots en interface etc. | |
| Sous-critère 4 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOTS 6 CHVT - Restauration de sculpture**

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, le matériel annexe, selon localisation, etc.). | 15 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée du matériel et récupération des ouvrages originaux dans les lieux de stockage de la MOA , la description de la méthodologie pour chaque étape des ouvrages, les approvisionnements sur site et à pied d'œuvre, les protocoles d'entretien et nettoyage ainsi que de stockage et de repli, coordination avec les tâches des lots en interface etc. | 60 % |
| Sous-critère 4 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOTS 9 CHVT - Couverture en plomb**

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
|---------------------------------------|------------------|

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 15 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, manutention à pied d'œuvre, les engins de transport. | 20 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités et récupération des ouvrages dans les lieux de stockage de la MOA, d'amenée du matériel, la description de la méthodologie pour chaque étape des ouvrages compris les préfabrifications, gestion du hors d'eau, les approvisionnements et manutentions sur site et à pied d'œuvre, les protocoles d'entretien et nettoyage ainsi que de stockage et de repli, etc. | 60 % |
| Sous-critère 4 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOTS 11A et C CHVT - Vitraux et serrurerie**

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, manutention à pied d'œuvre, les engins de transport. | 20 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée du matériel, la description de la méthodologie pour chaque étape des ouvrages, tant des panneaux de vitraux que des armatures métalliques, compris les étapes sur site/en salle blanche/atelier, compris les travaux de désamiantage, de nettoyage, restauration, dépose/repose, ainsi que de | 55 % |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| stockage et de repli, la description de la coordination avec les tâches des lots en interface etc. | |
| Sous-critère 4 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb et de l'amiante. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOT 11B CHVT - Vitraux et serrurerie**

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
| Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux (effectifs pressentis, organisation de l'équipe, organigramme de l'opération, Identification, compétences et capacité techniques du bureau d'études, compétences, capacités professionnelles, CV (diplôme/expérience) des encadrants techniques et des encadrants de chantier et du personnel d'exécution etc.). | 20 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations comprenant selon la localisation la description du matériel envisagé, les protections mécaniques des existants, les échafaudages verticaux de pied, le matériel annexe, manutention à pied d'œuvre, les engins de transport. | 20 % |
| Sous-critère 3 : Pertinence de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion du chantier vis-à-vis de la réalisation des prestations, prenant en compte les travaux à proximité d'éléments fragiles ou d'importante valeur patrimoniale, les contraintes planning et du phasage élaboré, détaillant les modalités d'amenée du matériel, la description de la méthodologie pour chaque étape des ouvrages compris les étapes en atelier et sur site, de nettoyage, restauration, dépose/repose ainsi que de stockage et de repli, la description de la coordination avec les tâches des lots en interface etc. | 55 % |
| Sous-critère 4 : Les dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier détaillant notamment les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, notamment vis-à-vis du plomb. | 5% |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

⇒ **LOT 31 CHVT Traitement de l'amiante**

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Critère n°1 : Valeur technique | 55 points |
| Sous-critère 1 : Pertinence et adéquation de l'organisation, de la méthodologie, de la gestion du chantier proposées par le candidat | 40 % |
| Sous-critère 2 : Pertinence et adéquation des moyens humains affectés à l'exécution des travaux et prestations objet du présent marché | 30 % |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Sous-critère 3 : Pertinence des dispositions envisagées pour les règles de sécurité sur le chantier la préparation du chantier, les installations, la signalisation et les conditions d'intervention en termes de protections individuelles et collectives envisagées, etc. Un intérêt particulier sera porté sur le choix des EPI et sur l'organisation de la journée de travail avec port des EPI plomb et de l'amiante. | 30 % |
| Critère n°2 : Prix des prestations | 35 points |
| Critère n°3 : Critère apprentissage : le candidat devra détailler chaque action, le budget qui y sera consacré et le nombre d'heures d'apprentissage proposées pour l'exécution du marché (hors heures comptabilisées dans la clause d'insertion par l'activité économique) | 10 points |

La notation du critère « Valeur technique » s'effectue le barème indiqué ci-après.

Chaque sous-critère sera noté selon l'échelle de notation suivante :

- si le soumissionnaire répond de manière insatisfaisante ou incomplète, il obtient 0% de la note sur le sous-critère correspondant ;
- si le soumissionnaire répond de façon assez peu satisfaisante, il obtient 20% de la note sur le sous-critère correspondant ;
- si le soumissionnaire répond de façon assez satisfaisante, il obtient 40% de la note sur le sous-critère correspondant ;
- si le soumissionnaire répond de façon satisfaisante, il obtient 60% de la note sur le sous-critère correspondant ;
- si le soumissionnaire répond de façon très satisfaisante, il obtient 80% de la note sur le sous-critère correspondant ;
- si le soumissionnaire répond de façon excellente, il obtient 100% de la note sur le sous-critère correspondant.

La notation du critère « Prix » s'effectue selon la formule indiquée ci-après :

$$(\text{Prix de l'offre la moins-disante} \times 100) / (\text{Prix de l'offre à noter})$$

- *Pour les lots n°11A, 11B, 11C, 31* : Le prix pris en compte est le montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- *Pour les n°3, 4A, 4B, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 9* : Le prix pris en compte est la somme des montants de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et le montant total du Devis quantitatif estimatif (DQE) joints au dossier de consultation des entreprises.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui obtiendra la meilleure note cumulée (valeur technique, prix et apprentissage).

Si le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) comporte des erreurs de multiplication ou d'addition, elles pourront être rectifiées par le pouvoir adjudicateur. Pour le jugement des offres, il sera alors tenu compte du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) rectifié.

La notation du critère « Apprentissage » s'effectue le barème indiqué ci-après.

Chaque sous-critère sera noté selon l'échelle de notation suivante :

- si le soumissionnaire ne répond pas ou de manière insatisfaisante ou incomplète, il obtient 0% de la note. Cette note n'est pas éliminatoire et ne rend pas l'offre irrégulière ;
- si le soumissionnaire répond de façon assez peu satisfaisante, il obtient 20% de la note ;

- si le soumissionnaire répond de façon assez satisfaisante, il obtient 40% de la note ;
- si le soumissionnaire répond de façon satisfaisante, il obtient 60% de la note ;
- si le soumissionnaire répond de façon très satisfaisante, il obtient 80% de la note ;
- si le soumissionnaire répond de façon excellente, il obtient 100% de la note.

10 PRIMES

Sans objet.

11 ATTRIBUTION PROVISOIRE

L'attributaire pressenti recevra un courrier lui précisant les documents qu'il doit fournir au pouvoir adjudicateur (dans la mesure où il ne les a pas déjà fournis dans son pli) :

- Un acte d'engagement et ses annexes signés par une personne dûment habilitée, accompagnée des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents. L'attributaire s'engage à ne pas modifier son offre lors de cette signature. La signature de l'acte d'engagement vaudra signature de toutes les pièces contractuelles ;
- Les attestations permettant de justifier ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment :
 - o Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale (attestation de vigilance), prévue par l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
 - o Le certificat attestant la souscription des déclarations et des paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le soumissionnaire : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée ;
- Son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique ;
- S'il fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant qu'il est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché ;
- le cas échéant, le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries ;
- Les attestations d'assurance conformément aux stipulations du CCAP ;
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire et soumis à l'autorisation de travail prévue par l'article L.5221-2 du Code du travail datant de moins de 6 mois ;
- Le cas échéant, les pièces prévues par les articles R. 1263-12 du code du travail concernant les salariés détachés et D. 8222-7 du code du travail ;
- Un relevé d'identité bancaire ;

- Un document d'habilitation du mandataire signé par les autres membres du groupement, en cas de groupement, et précisant les conditions de cette habilitation (personne(s) autorisées à signer le marché et toute ses modifications ultérieures).

L'attribution est faite, à titre provisoire. Si l'attributaire pressenti ne peut produire ces documents, dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la date de réception du courrier de demande, son offre est rejetée. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

12 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la présente procédure de mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur est amené à collecter des données à caractère personnel des employés des candidats (seuls ou en groupement) et de leurs éventuels sous-traitants (au sens de la réglementation des marchés publics) et/ou fournisseurs déclarés le cas échéant dans leur dossier de candidature – ensemble ci-après désignés sous le vocable « les personnels du candidat ».

Le pouvoir adjudicateur s'engage à traiter ces données personnelles conformément au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement européen sur la protection des données, ou RGPD), ainsi que toute autre loi applicable en la matière.

Vis-à-vis des traitements de données à caractère personnel précités, le pouvoir adjudicateur a la qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

La collecte de ces données (nom, prénom, fonction, nom de la société, et selon le cas : coordonnées téléphoniques et/ou postales, courriel, photographie, immatriculation du véhicule) a pour objectif :

- La mise en œuvre et le suivi de la mise en concurrence (dont l'inscription en ligne pour obtenir le DCE et ses pièces modificatives) jusqu'à l'attribution du marché au prestataire titulaire et de la publication des avis d'attribution ;
- Dans le cas de visites de lieux : la délivrance d'éventuels badges d'accès, des autorisations de circulation et autres autorisations d'accès.

Les personnels des candidats concernés par ce traitement peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant en prenant l'attache du pouvoir adjudicateur, en précisant l'objet de leur demande, étant entendu que certaines données personnelles sont indispensables à l'exécution du marché et ne peuvent de ce fait être effacées.

Chaque candidat s'engage à avoir collecté les données personnelles figurant dans leur dossier de candidature de manière licite et transparente vis à vis des personnes concernées.

13 DIFFERENDS ET LITIGES

13.1 Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Le droit français est seul applicable. Le tribunal compétent est :
Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy

F-75181 Paris cedex 04
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Tél 01 44 59 44 00 Fax 01 44 59 46 46

13.2 Organe chargé des procédures de médiation

L'organe chargé des procédures de médiation est :

Comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics
6 rue Louise-Weiss
Télédoc 353, F-75703 Paris cedex 13
Tél 01 44 87 17 17 Fax 01 44 97 33 99

13.3 Introduction des recours

Le référé précontractuel peut être introduit dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative.

Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.

Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.